

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 9 juillet 2018 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2018-273 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 9 juillet 2018. Il est 19 h.

5 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2018-274 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUIN 2018

- | | | |
|---|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | FB.40 | L'association pulmonaire Québec
<i>Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux</i> |
| 2 | FB.20 | Commission scolaire des Hauts-Cantons
<i>Remerciements</i> |
| 3 | RD.20 | Paul Côté, Jean-Philippe Côté, Sara Côté
<i>Développement rue Raymond Barratt</i> |
| 4 | 1339-95-4170 | Régie des alcools, des courses et des jeux
<i>Demande de permis d'alcool – Club de Golf de East Angus</i> |
| 5 | 1337-59-3135 | Régie des alcools, des courses et des jeux
<i>Demande de permis d'alcool – Resto Bar Rive Sud</i> |

2018-275 CORRESPONDANCES DE JUIN 2018

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juin 2018 soient reçues.

ADOPTÉ

2018-276 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018, ainsi que la séance extraordinaire du 18 juin 2018, soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie. **ADOPTÉ**

2018-277 SIGNATURES – TERRAINS RUE WARNER

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE Son Honneur la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le directeur général David Fournier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'achat de terrains de la rue Warner appartenant à Cascades portant le numéro de lot 4 180 881 du cadastre du Québec. **ADOPTÉ**

2018-278 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE REGISTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 745

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 4 juin 2018 concernant le Règlement de zonage numéro 745.

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2018 le conseil a adopté le Règlement de zonage numéro 745;

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2018, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 323 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 4;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 745 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil accepte le dépôt du certificat de registre du Règlement de zonage numéro 745. **ADOPTÉ**

2018-279 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE REGISTRE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 746

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 4 juin 2018 concernant le Règlement de lotissement numéro 746.

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2018 le conseil a adopté le Règlement de lotissement numéro 746;

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2018, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 323 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 4;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 746 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil accepte le dépôt du certificat de registre du Règlement de lotissement numéro 746. **ADOPTÉ**

2018-280 SIGNATURES – ACHAT DE TERRAIN – CASCADES CANADA ULC

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE son Honneur la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le directeur général, David Fournier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'achat des lots portant les numéros 4 180 881 partie et 4 182 071 partie du cadastre du Québec de la compagnie Cascades Canada ULC. **ADOPTÉ**

2018-281 SIGNATURE CONVENTION - CIUSSS

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE son Honneur la mairesse, Lyne Boulanger ainsi que le directeur général David Fournier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention concernant la gestion des constats d'infraction émis sur les terrains de stationnement du CIUSSS de l'Estrie. **ADOPTÉ**

2018-282 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juin au montant de 616 024.87 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juin au montant de 85 078.72\$, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2018-283 DÉROGATION MINEURE – 66, RUE ANGUS SUD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Édith St-Onge et monsieur Patrick Gaulin, qui est à l'effet d'autoriser une marge avant (rue Maple) de 0,71 mètre au lieu de 7,5 mètres et une marge latérale de 1,38 mètre au lieu de 4,0 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par madame Édith St-Onge et monsieur Patrick Gaulin soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2018-284 DÉROGATION MINEURE – 119-121, RUE SAINT-ÉLIE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Simon Durocher, qui est à l'effet d'autoriser un empiètement de 2,4 mètres en façade du bâtiment pour les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Simon Durocher soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2018-285 DÉROGATION MINEURE – 60, RUE CORMIER

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Georges St-Louis, qui est à l'effet d'autoriser la fermeture des murs de l'abri d'auto dans une proportion de 53,8 % au lieu d'un maximum de 50,0%;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Georges St-Louis soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2018-286 ADJUDICATION DE CONTRAT – VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de vérification de conformité des installations septiques à la firme Avizo, pour un montant de 225 \$ par installations septiques, excluant les taxes, conformément au document daté du 12 juin 2018. **ADOPTÉ**

2018-287 ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DE LA ZAMBONI

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de mise à niveau de la Zamboni à l'entreprise Robert Boileau inc., pour un montant de 15 990.39 \$, incluant les taxes, conformément au document daté du 19 juin 2018. **ADOPTÉ**

2018-288 ADJUDICATION DE CONTRAT – RESTAURATION ET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de restauration et maintien des infrastructures de protection incendie à l'entreprise Stelem, pour un montant de 5 220 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 4 juillet 2018. **ADOPTÉ**

2018-289 EMBAUCHE – MAËLY PHANEUF

CONSIDÉRANT que la Ville en partenariat avec le Carrefour Jeunesse-emploi du Haut-Saint-François désire engager un étudiant pour combler un poste de patrouille verte dans le cadre du programme Desjardins jeunes au travail;

CONSIDÉRANT que le CJE paie la moitié du salaire et que la Ville assume l'autre moitié ainsi que les charges sociales;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville embauche Maëly Phaneuf, pour une période de six semaines (du 3 juillet 2018 au 10 août 2018) avec un taux horaire de 12.00 \$. **ADOPTÉ**

La conseillère Meagan Reid quitte l'assemblée, il est 19 h 19.

2018-290 EMBAUCHE – JADE REID

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville embauche Jade Reid, pour une période de six semaines à raison de deux jours par semaine (du 3 juillet 2018 au 10 août 2018) avec un taux horaire de 12.00 \$ **ADOPTÉ**

La conseillère Meagan Reid revient à l'assemblée, il est 19 h 20.

2018-291 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente relative aux modifications des articles 14 et 15 pour les nouveaux postes avec le syndicat des employés municipaux. **ADOPTÉ**

2018-292 CHANGEMENT D'ÉCHELON - ANDRÉ AUBIN

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'employé André Aubin soit rémunéré à l'échelon 6 à titre de journalier-
opérateur conformément à la convention collective en vigueur. **ADOPTÉ**

2018-293 TOURNOI DE GOLF – PUB CENTRAL

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète un quatuor de golf au coût de 320 \$ pour le tournoi de golf du
Pub Central du 20 juillet 2018.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2018-294 FÉLICITATIONS - TRANSPORT DE PERSONNES HSF

Il est unanimement résolu

QUE des félicitations soient adressées à l'organisme Transport de personnes
HSF qui s'est vu décerner le Mérite municipal 2018 dans la catégorie
«Organisme sans but lucratif.» **ADOPTÉ**

2018-295 APPUI – PROJET DE LOI S-229

CONSIDÉRANT le projet de loi S-229, *Loi concernant la sûreté des
infrastructures souterraines* qui se trouve en deuxième lecture depuis le 4 octobre
2016 suite à son introduction par le Sénateur Grant Mitchell.

CONSIDÉRANT qu'il est inspiré par le principe derrière le programme « Appelez
ou Cliquez avant de creuser », le projet de loi :

- imposera aux exploitants de telles infrastructures sous réglementation
fédérale ou situées sur des terres fédérales de les enregistrer auprès d'un
centre de notification;
- imposera à quiconque envisage d'excaver de faire une demande de
localisation au centre de notification concerné;
- imposera aux exploitants d'infrastructures souterraines de donner suite aux
demandes de localisation soit en identifiant clairement et rapidement
l'emplacement de leurs infrastructures au moyen de marques et de
renseignements descriptifs ou en déclarant que l'excavation n'est pas
susceptible d'endommager les infrastructures souterraines.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville appui le projet de loi S-229.

QUE la résolution soit transmise au député fédéral. **ADOPTÉ**

2018-296

**ADOPTION RÈGLEMENT 748 RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant l'émission de permis et de certificats d'autorisation sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 9 juillet 2018, le projet de règlement numéro 748 remplaçant le Règlement sur les permis et certificats numéro 532;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter règlement sur les permis et certificats numéro 748, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement sur les permis et certificats est également donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 748 intitulé « Règlement 748 Règlement sur les permis et certificats » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-297

**ADOPTION RÈGLEMENT 750 RÈGLEMENT CONSTITUANT
LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de East Angus que le Conseil municipal se dote d'un Comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1), le Conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un Comité consultatif d'urbanisme composé d'au moins un membre du Conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les citoyens du territoire de la Ville de East Angus;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut attribuer à ce Comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 9 juillet 2018, le règlement numéro 750 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme est donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 750 intitulé « Règlement 750 Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-298 ADOPTION RÈGLEMENT 751 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATION MINEURES

ATTENDU QU' en vertu des articles 145.1 à 145.8 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1), le Conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QU' un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le règlement numéro 750;

ATTENDU QUE le présent règlement fera l'objet d'une consultation publique le 18 juin 2018, selon les articles 124 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 9 juillet 2018, le règlement numéro 751 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du Règlement sur les dérogations mineures est donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 751 intitulé « Règlement 751 Règlement sur les dérogations mineures » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-299 ADOPTION RÈGLEMENT 766 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 760 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 766 intitulé « Règlement numéro 766 modifiant le règlement 760 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-300 ADOPTION – RÈGLEMENT 767 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 767 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de East Angus » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-301 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 765 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 678 – ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE REVITALISATION ET DE RÉNOVATION DES FAÇADES DE CENTRE-VILLE DE EAST ANGUS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 765 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 678 – accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de revitalisation de revitalisation et de rénovation des façades de centre-ville de East Angus » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2018-302 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 765 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 678 – ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE REVITALISATION ET DE RÉNOVATION DES FAÇADES DE CENTRE-VILLE DE EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 765 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 678 – accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de revitalisation de revitalisation et de rénovation des façades de centre-ville de East Angus » soit adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2018-303 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 34. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2018-277	Signatures – Terrains rue Warner
2018-282	Approbation des comptes
2018-286	Adjudication de contrat – Vérification de conformité des installations septiques
2018-287	Adjudication de contrat – Mise à niveau de la Zamboni
2018-288	Adjudication de contrat – Restauration et maintien des infrastructures de protection incendie
2018-289	Embauche – Maëly Phaneuf
2018-290	Embauche – Jade Reid
2018-292	Changement d'échelon – André Aubin
2018-293	Tournoi de golf – Pub Central